

# BAROMÈTRE DE L'ÉGALITÉ ET DE LA DIVERSITÉ DES MÉDIAS EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

## LA MÉTHODOLOGIE EN QUELQUES MOTS

Le *Baromètre de l'égalité et de la diversité* des médias audiovisuels belges francophones repose sur l'analyse quantitative approfondie des programmes des chaînes de télévision actives en Fédération Wallonie-Bruxelles (Belgique). Cette analyse est répétée d'année en année, de manière à prendre la mesure des évolutions en cours.

### Définition de l'échantillon

#### *Chaînes*

Seules les chaînes actives en Fédération Wallonie-Bruxelles ont été retenues dans l'échantillon. Celles-ci se composaient en 2013 de 12 télévisions locales de service public et de 14 télévisions « nationales » : 3 généralistes de service public, 5 généralistes privées et 6 thématiques privées (cinéma, sports, loisirs, *people*, économie). Ce choix répond à un souci de cohérence et de pertinence tant vis-à-vis de la diffusion et de l'impact potentiel des résultats produits que vis-à-vis des éventuelles initiatives et concertations ultérieures à mener entre acteurs d'un même espace politique, législatif et télévisuel.

#### *Période*

L'échantillon annuel porte sur une semaine aléatoire de diffusion télévisée (7 jours consécutifs). Comme cet échantillon effectue une coupe dans le flux d'actualité, les spécificités contextuelles sont prises en compte afin d'être maîtrisées et de ne pas altérer les résultats du monitoring.

#### *Programmes*

Seules les productions « made in Belgium », c'est-à-dire les productions propres et assimilées (coproductions) sont analysées. Deux raisons expliquent ce choix méthodologique. D'abord, les productions étrangères présentes dans les grilles de programmes belges font déjà l'objet d'études similaires, en France principalement, où le baromètre du CSA français s'intéresse sans distinction à tous les programmes, français et étrangers. Ensuite, il semblait plus intéressant de comprendre ce qui se passe dans les productions que maîtrisent *in concreto* les chaînes de télévision de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour travailler au plus près et plus efficacement la question de la diversité. On retiendra que les publicités ont été exclues du champ d'étude en raison de leur construction plus stéréotypée et de leurs origines (de production) multiples. Les rediffusions journalières d'un même programme n'ont pas été prises en compte.

En 2013, l'échantillon représentait plus de 400 heures de programmes.

## Unités, catégories et méthodologie d'encodage

L'unité d'encodage retenue est l'intervenant, c'est-à-dire toute personne qui apparaît à l'écran de manière directe ou indirecte. L'indexation distingue :

- la personne qui apparaît à l'écran et prend la parole ;
- la personne que l'on voit mais qui ne parle pas ;
- la personne qui parle mais que l'on ne voit pas ;
- la personne que l'on ne voit pas mais dont on parle.

Les intervenants sont répertoriés une seule fois par émission, sans tenir compte de la fréquence ni de la durée de leur intervention. Ainsi, une personne dont on parle deux secondes et qui n'apparaît pas à l'écran est comptabilisée de la même façon qu'une personne qui prend la parole durant une heure. Seul leur niveau de participation (intervention vue et parlée ou autres) permet de distinguer leur activité à l'écran. Il s'agit là d'un choix méthodologique dont l'objectif est de définir un premier cadre quantitatif, préalable à un débat de fond. Ce cadre met tous les intervenants sur un même pied d'égalité ce qui permet de dresser un état des lieux brut de la diversité à la télévision en un temps « t » et de comparer son évolution au fil du temps. Précisons que si les intervenants sont présents dans plusieurs programmes, ils sont indexés en conséquence.

Les groupes de personnes sont indexés au même titre que les intervenants isolés. Une seule occurrence est posée par groupe. Au-delà de 3 personnes (silencieuses) au sein d'un même plan, les intervenants sont considérés comme un tout.

### *Variables « diversité et égalité »*

Les intervenants sont décrits suivant cinq variables de diversité et d'égalité : le sexe, l'origine, l'âge, la situation socioprofessionnelle et le handicap.

Pour l'ensemble de ces variables, le principe de l'encodage repose sur les perceptions de sens commun, c'est-à-dire sur les critères qui permettent à tout un chacun de catégoriser implicitement le monde qui l'entoure. Les critères de diversité posés dans la présente étude ne se fondent pas sur la substance des individus. Ils reproduisent des perceptions de sens commun, informelles, telles qu'elles peuvent être mobilisées par le téléspectateur lambda. Autrement dit, pour chaque intervenant se pose la question : comment cet individu est-il perçu par les téléspectateurs, comment s'en souviendra-t-il une fois la télévision éteinte ? Cette perception se constitue pour le téléspectateur tout au long du programme, en fonction de nombreux éléments qui peuvent être visibles, dits, écrits ou même induits.

Cette perception de sens commun entre, au moment de l'encodage, dans des catégories de perception socialement établies (homme / femme pour le sexe) ou économiquement définies (catégories d'âge de l'Institut national de statistiques ; catégories socioprofessionnelles empruntées à la classification européenne de la Classification internationale Type des Professions (CITP-08) de l'Organisation internationale du travail).

Pour la variable origine, on retiendra que les catégories utilisées (« blancs » ou « non blancs ») n'ont de sens que méthodologiquement, afin de poser des critères qui permettent de quantifier la représentation de la diversité à l'écran. Comme nous l'avons déjà précisé, une telle distinction n'a pas pour but d'établir une distinction substantielle des individus mais bien d'évaluer le nombre et le contexte de leurs apparitions en télévision. A partir du

moment où la multiculturalité est un fait sociologique indéniable de la société directement perceptible par tout un chacun, celle-ci peut dès lors acquérir ou pas une visibilité en télévision. C'est cette visibilité que nous cherchons à appréhender. Il s'agit d'encoder une expérience immédiatement visible en se mettant à la place du spectateur, sans attacher à cette expérience une quelconque connotation que ce soit. Ainsi, les indices permettant de rattacher l'intervenant à une catégorie sont : la mention écrite ou orale de l'origine, l'apparence physique, l'accent.

Pour la variable handicap, la catégorie binaire (oui / non) entend la reconnaissance (ou non) d'une déficience physique ou mentale qui handicape dans la vie quotidienne. L'identification du handicap visible à l'écran est établie sur la base d'indices de perception (fauteuil roulant, malformation visible, lunettes de malvoyant, etc.) ou d'indices fournis par le contexte du programme.

*Autres variables : le type d'identification, le type d'intervention et le contexte d'apparition*

D'autres variables étoffent l'analyse, permettant d'éclairer qualitativement la représentation de la diversité et de l'égalité à l'écran. Ainsi, chaque intervenant est caractérisé par le type d'identification (mention écrite ou orale ou les deux) et le type de mention dont il fait l'objet (nom, prénom, profession).

Le rôle médiatique et la perception de l'intervenant complètent cette approche. Sept rôles médiatiques ont ainsi été retenus : journaliste/animateur, candidat à un jeu, porte-parole, expert, *vox populi*, figurant et personnage de fiction. Trois modes perceptifs de l'intervenant sont quant à eux indexés : victime, auteur d'actes répréhensibles et valeur d'exemple.

A celles-là s'ajoutent encore des variables de contexte qui permettent d'affiner l'analyse des représentations : le genre télévisuel, la portée des sujets d'information (locale, nationale, internationale), le marqueur social et les champs lexicaux en lien avec le travail, la famille, et la société.

Consulter la note méthodologique complète (en français) : voir <http://www.csa.be/diversite/ressources/2006> (pages 172 et suivantes)